SAMEDI 27 NOVEMBRE, MANIFESTATION :

contre les licenciements et les suppressions d'emplois, et la réforme de l'assurance chômage

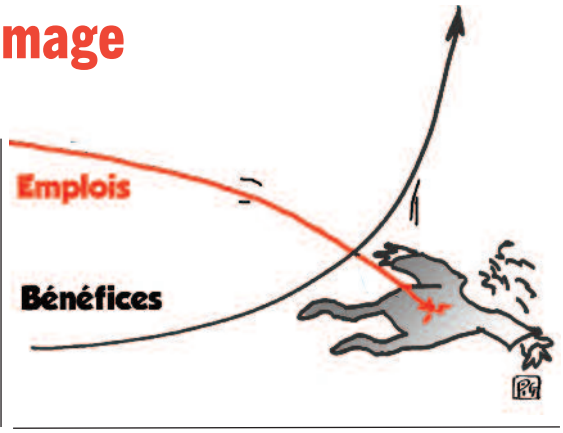

Pour les actionnaires, c'est Noël avant l'heure !

Les entreprises du CAC40 n'en finissent plus de faire la une des journaux. Après l'annonce de résultats records au mois d'août, cette fois on nous informe que le CAC40 a battu le record de la Bourse du temps de l'Internet dans les années 2000.

Résultat : ces entreprises vont verser aux actionnaires 140 % de leurs profits, donc en puisant dans leur trésorerie.

Et pourquoi ? Parce que l'an dernier, et pour cause de pandémie, elles ont révisé les versements de dividendes à la baisse... On rêve ! Ces groupes se permettent tout alors qu'ils bénéficient de l'activité partielle, des prêts garantis et bientôt de nouvelles baisses d'impôt ! Ce qui leur a permis de restructurer à tour de bras en utilisant tout l'arsenal du Code du travail.

Le cynisme et les mensonges de Macron !

Alors qu'il nous annonce déjà qu'il faudra travailler plus longtemps alors que rien ne le justifie, Macron, dans sa dernière allocution, s'est répandu dans les mensonges et la démagogie la plus totale. Il évoque les "*3 millions de nos compatriotes qui se trouvent encore au chômage*" alors que c'est le double !

A propos de la réforme de l'assurance chômage, il ose déclarer que « *depuis un mois, les règles ont commencé à changer pour rendre la reprise du travail plus attractive dans tous les cas* ». Pourquoi plus attractive ? Parce qu « *il faudra avoir travaillé au moins 6 mois dans les deux dernières années pour pouvoir être indemnisé, alors qu'aujourd'hui les droits au chômage sont ouverts au bout de quatre mois de travail*», continue-t-il ! Plus difficile d'être cynique : on baisse les droits sociaux pour soumettre le monde du travail à la jungle du marché !

Reprendre la main, dans le privé, dans le public !

A chaque crise, économique, financière et maintenant sanitaire, ce sont toujours les salarié-es qui font les frais des choix «stratégiques» des dirigeants et des actionnaires. Leur stratégie ne visant d'ailleurs qu'à optimiser et rentabiliser le capital investi, dans des normes qui font de leur personnel la première cible.

Nous n'acceptons pas la théorie selon laquelle les entreprises appartiendraient aux seuls détenteurs de ce capital. A cette thèse, nous opposons que c'est nous qui créons les richesses de ces entreprises.

Sans nous, ils ne sont rien, ils n'ont rien !

❒ Il n'y a aucune raison d'accepter que les salarié-es soient la variable d'ajustement perpétuelle à la suite de décisions sur lesquelles nous n'avons aucune prise !

❒ Nous n'acceptons pas non plus que l'avenir des services publics soit dicté par les mêmes règles du profit et de la rentabilité.

❒ Enfin, nous combattons tous les textes qui ont cassé et déréglementé le droit du travail et ses garanties collectives !

Utopie ? Non, principe de réalité vis-à-vis de ce que nous vivons ! Alors...

Cette initiative du 27 novembre se situe dans la continuité de l'appel des TUI, regroupement de forces syndicales et politiques qui luttent pour l'interdiction des licenciements et contre les suppressions d'emplois. Dernièrement, l'intersyndicale CGT-CFTC des PPG de Bezons (ex-LJF, Le Joint français) nous a rejoints.

PPG, leader mondial dans les peintures et les revêtements est implanté dans 70 pays, avec 46 000 salariés.

Ses 208 emplois vont disparaître, le site étant voué à la fermeture. Motif habituel : non "rentable" alors qu'aucun investissement n'a été fait ces cinq dernières années. Cette campagne contre les licenciements, nous voulons l'installer dans la durée. Encore une fois, il est dommage que les grandes centrales syndicales ne soient pas au rendez-vous sur un tel sujet !

RENDEZ-VOUS 14 HEURES A BERCY !

Fédération des activités postales et de télécommunications
25/27 rue des envierges 75020 Paris
tel 01 44 62 12 00 — fax 01 44 62 12 34
sudptt@sudptt.fr — www.sudptt.org

Novembre 2021

Union syndicale Solidaires

Rupture conventionnelle pour les fonctionnaires à la Poste

Arme de destruction massive des emplois !

Ni la loi «Fonction publique» d'août 2019, ni le décret de la même année ne prévoient de rupture conventionnelle pour les fonctionnaires de la Poste. Le Siège vient pourtant de publier en septembre un texte l'organisant. Preuve qu'il s'agit d'une décision d'opportunité, les conditions d'âge sont différentes et le plafond de 24 ans d'ancienneté prévu au décret est dépassé à la Poste.

On n'est pas dans le "social" !

Il ne s'agit pas d'un geste « social » en faveur des agents mais d'un outil pour dégraisser rapidement les effectifs, en particulier lors des restructurations. En effet, n'oublions pas que la rupture suppose l'accord des deux parties et que la Poste aura donc le dernier mot en la matière, en fonction de ses intérêts.

Le montant pourra d'ailleurs varier du simple au double voire presque au triple. La Poste pourra alors faire sa proposition au taux maximal, avec des collègues à qui l'on « proposera » un emploi à des dizaines de kilomètres, un nouveau métier qui imposera de repartir à zéro ou encore un placard… Rien à voir avec le TPAS, à l'initiative de l'agent, avec des modalités très encadrées.

Individualiser les rapports sociaux...

Le principe même de la rupture conventionnelle, lancée en 2009 par Sarkozy, était bien d'individualiser cette relation de travail en faisant croire au mythe que patrons et salarié-es sont placé-es sur un pied d'égalité. Nous sommes passés d'à peine 200.000 ruptures par an (en 2009) à plus de 400.000 (en 2019) ! L'individualisation de la relation de travail était bien le premier étage de la fusée, à preuve l'apparition sous Macron des ruptures conventionnelles collectives (RCC), procédé qui permet de déroger aux obligations légales et collectives des plans de sauvegarde de l'emploi (PSE), comme par exemple les obligations de reclassement.

La cible privilégiée de toutes ces ruptures sont les seniors, à qui l'on peut montrer plus facilement la porte de sortie, d'autant que ces seniors sont souvent usés par la travail. Et, dans le même temps, il faudrait "travailler plus longtemps" selon la formule du Président de la République !

Pour SUD, c'est deux fois non !

Teleperformance : la grande internationale de la « casse sociale » !

Le leader mondial de la relation clientèle à distance a mis en place une redoutable machine à « casse sociale » en supprimant massivement les emplois. En 2009, le groupe décide de fusionner toutes ses entités en France (9 sociétés sur 31 sites et 8900 salariés). Depuis, nous avons eu deux plans de sauvegarde de l'emploi entre 2009 et 2011… avec la suppression de 1200 postes et la fermeture de près de la moitié des sites, **ça c'était l'acte I**.

Acte II : entre 2011 et 2015, la direction continue de supprimer des sites et continue sa politique d'attrition pas naturelle en supprimant des postes de CDI sans les remplacer avec un recours important à des emplois précaires (CDD ou intérim). A la fin de cette période, nous déplorions la perte de 17 sites et nous sommes passés à 4200 salarié-es !

Acte III : de 2015 à 2017, avec les réformes El Khomri et Macron, notre direction impose de l'activité partielle en raison des réductions d'activité sur SFR, Bouygues Telecom, Virgin mobile ou Orange. Cela a permis de faire prendre une grande partie des salaires par l'Etat et nos impôts. Nous passons à moins de 3000 CDI mais avec une hausse inexorable de CDD et intérimaires !

Acte IV : depuis 2018, la direction utilise les RCC (ruptures conventionnelles collectives) de la réfome Pénicaud-Macron qui ne nécessitent pas de motif économique. Notre syndicat a contesté devant la justice cette suppression, sans motif, de près de 300 emplois en CDI, mais ce dispositif a été validé par la justice administrative par deux fois. Dans le contexte épidémique, le groupe accentue une réorganisation du travail autour du télétravail qui va lui permettre de précariser encore plus... en réduisant les forces syndicales et en atomisant les collectifs de travail !

En cinq ans, le dividende a doublé en passant de 1,2 à 2,4 euros versés par action ! Il n'y a pas de hasard...

Chez SFR, avec d'excellents résultats, ce sont 2000 nouveaux emplois qui vont être détruits en 2021 !

Avec 4,2 milliards d'euros de résultat brut d'exploitation, ce sont 4,7 milliards qui viennent d'être versés en dividendes. Pour en arriver là, il suffit de basculer massivement des activités de SFR vers d'autres filiales du groupe (Intelcia, ERT Technologies, Rhôn'TELECOM…) où le coût de la main-d'œuvre est moindre. SFR se fiche de l'argent public touché, de l'impact que cela aura sur les salarié-es qui resteront (ou pas !), de l'impact sur la qualité qui sera rendue aux clients ! Cette destruction de 2000 nouveaux emplois questionne aussi lorsqu'on apprend que sa maison mère, Altice, est sur le point d'acheter l'opérateur Coriolis comprenant 1700 salariés.

Quand SFR communique sur la notion de volontariat, la lecture de ce PSE montre que des services entiers sont ciblés et que celui ou celle qui voit son poste supprimé n'a aucune garantie quant au futur emploi qui lui sera proposé : sera-t-il au sein de SFR, d'une filiale du groupe avec à terme des conditions de travail moindres, dans une autre ville ?

Le tribunal judiciaire de Paris a très récemment reconnu que SFR n'hésite pas à user de fraude pour arriver à ses fins. Mais une fois encore, SFR a vainement usé de tous les stratagèmes pour obtenir la signature d'un accord majoritaire, jusqu'à refuser de présenter ses résultats financiers à la DRIEETS. Les services de l'Etat ne doivent pas valider cette nouvelle demande de PSE !

La mobilisation proposée par SUD est indispensable !